



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 27 janvier 2025 à 19H00

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Olivier FIÉVEZ, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS,
Christophe DECAMPS, Angélique MAUCQ, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès
MUAMBA-KABENA, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan
ARNOULD, Philippe LEQUEUE, Patrice NALDI, Flavie PRÉVOST, Marjorie
NEUKERMANS, Sana BATIK, Flore DIESBECQ LACROIX, Bastian GONZALEZ
VANHESPEN, Madiane ADDI, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Objet n°31 - Question orale de Monsieur le Conseiller Philippe LEQUEUE relative au quartier de la rue Charles Mahieu

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Philippe LEQUEUE relative au quartier de la rue Charles Mahieu.

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Directeur général,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,

Monsieur le Président du Conseil,

La rue Charles Mahieu est un axe essentiel pour de nombreux piétons, qu'il s'agisse des élèves se rendant dans les établissements scolaires ou des riverains du quartier. Cette rue accueille également, depuis plusieurs années, un commerce de grande distribution.

Lors d'un premier et récent changement d'enseigne, des aménagements avaient été réalisés, notamment l'élargissement des trottoirs et la création d'une fosse de plantation. Ces travaux avaient réjoui les usagers et riverains de cet espace.

Malheureusement, force est de constater aujourd'hui que ces infrastructures se sont déjà dégradées : les trottoirs présentent des dommages visibles et prématurés, et la fosse de plantation reste désespérément vide.

En 2024, des riverains ont interpellé les services communaux à ce sujet. Grâce à leur intervention, le service Travaux a réalisé, le 1er octobre, des actions préventives que je tiens à saluer. Courant

décembre, une réponse du service Mobilité précisait que le trottoir endommagé relève de la responsabilité du nouveau propriétaire.

Par ailleurs, nous savons que l'enseigne actuelle est une enseigne temporaire du groupe. Dans ce contexte, plusieurs interrogations se posent, notamment sur l'avenir de ce site.

Dans un souci de transparence et pour garantir la sécurité des nombreux usagers faibles qui fréquentent cet endroit, je souhaiterais poser les questions suivantes :

1. Où en est le dossier concernant la réfection des trottoirs et la fosse de plantation ?
2. Le nouveau propriétaire a-t-il communiqué une date pour effectuer les réparations nécessaires ?
3. Pouvez-vous nous informer sur les perspectives concernant le devenir de ce site ?

Je vous remercie pour vos réponses et pour les mesures qui pourront être prises pour répondre aux attentes des riverains et des usagers.

Monsieur l'Echevin Léandre Huart répond à la question.

Merci, Monsieur le Conseiller.

Alors là, lors du premier changement d'enseigne, la ville avait conditionné l'octroi du permis d'urbanisme pour la création d'un trottoir plus large et d'une fosse de plantation afin d'améliorer cette portion de voirie.

Malheureusement, les travaux réalisés ont été bâclés, comme le montre l'état actuel, et, entre-temps, il y a eu une faillite. Depuis la reprise du site par un grand groupe, nous sommes en contact avec le responsable de la chaîne pour avancer de manière constructive sur l'amélioration de la situation.

Après plusieurs semaines de discussion, il a été convenu avec le repreneur de réaliser les travaux suivants :

Remplacer les dalles en béton par du béton imprimé au niveau de la zone de livraison et de l'entrée du parking,

Réaliser un nivellement du trottoir aux différents endroits affaissés,

Remplacer et réparer certaines bordures et dalles en béton endommagé,

Et enfin, effectuer les plantations dans les fosses d'ici le printemps.

Le promoteur attend le planning de son entrepreneur, mais il s'est engagé à ce que les travaux soient effectués rapidement.

Enfin, concernant l'avenir du site, le groupe souhaite diviser la surface commerciale : une partie sera occupée par une autre enseigne de leur groupe, tandis qu'ils recherchent un locataire pour la seconde partie.

Monsieur le Conseiller Philippe Lequeue réplique.

Merci pour ces réponses.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Le Député-Bourgmestre,

Bernard ANTOINE

Maxime DAYE